



Formation à distance :

La piscine : les points-clés pour bien repartir pour la nouvelle saison (post COVID)

Objectifs :

- ✓ Accueillir le public à nouveau dans les meilleures conditions
- ✓ Réaliser des économies
- ✓ Préserver l'équipement

Public concerné : toute personne intervenant dans le pilotage ou la maintenance technique d'un équipement aquatique, MNS, ...

Programme :

- ✓ Nouvelle saison : les dispositions applicables
 - Bilan crise COVID
 - La réglementation
 - Les appareils de traitement d'eau
 - La pérennisation des opérations à effectuer
 - Les mentions du carnet sanitaire
- ✓ Hygiène de l'équipement :
 - Validation des procédures d'entretien et de maintenance
 - la désinfection des surfaces et matériels
 - La protection des accueillants
 - Mise en place des contrôles et vérifications

Déroulé :

- ✓ **2 heures environ en vidéo-présentation** interactive
- ✓ Suivi par **accompagnement individuel par site** (environ 2 heures, selon les besoins, sur RV postérieur à la présentation)

Agenda :

Au choix **en matinée** : (pour des raisons de convivialité/prise de parole, les groupes sont limités à 20 personnes environ, soit 4 à 5 centres aquatiques)

- ✓ **Les mercredis 5, 12, 19, 26 août 2020**
- ✓ **autres dates possibles et ultérieures...(voir page du site)**

Prérequis techniques :

Tout moyen informatique ; ordinateur avec webcam ou téléphone, téléphone portable, ...

Un essai de configuration sera proposé avant la séance.

Un lien individuel permettra la connexion à la présentation et des interventions (questions/réponses)

Coût par équipement : (valable pour un groupe, jusqu'à 5 adresses courriel différentes)

250 euros TTC (TVA non applicable)

Modalités d'inscription :

Cette formation s'inscrit dans le champ réglementaire de la formation professionnelle continue.

Les participants recevront une attestation de formation.

Le bulletin d'inscription permet éventuellement l'établissement d'une convention, ou l'envoi d'une facture pro forma.

La formation satisfait aux exigences du dispositif FNE Formation, 100% pris en charge par votre OPCO.

